

PROCÈS-VERBAL
DE LA SÉANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 4 AVRIL 2022

Le conseil municipal de la commune nouvelle de FORGES-LES-EAUX, légalement convoqué par courrier en date du 29 mars 2022, s'est réuni au Théâtre Municipal de FORGES-LES-EAUX en séance publique, sous la présidence de Madame Christine LESUEUR, Maire.

Etaient présents :

Christine LESUEUR, Joël DECOUDRE, Pascale DUPUIS, Thiéry MARTIN, Patrick DURY, Isabelle KLOTZ, Janine TROUDE, Willy GOIK, Fabienne SAGEOT, Marie-Josée LEQUIEN, Marc ODIN, Dana RADU, Emmanuel MALLET, Gaëlle COURTOIS, Alexandre HANNIER, Martine BONINO, Bernard CAILLAUD, Corinne MORDA, Frédéric GODEBOUT, Martine CORBUT, Pascal ROGER, Clément CORDONNIER, Fabienne LATISTE, Oumar FALL formant la majorité des membres en exercices.

Etaient absents ayant donné pouvoir :

Françoise ASSELIN, a donné pouvoir à Christine LESUEUR
Cyrille CAPELLE a donné pouvoir à Patrick DURY
Brigitte MARTIN a donné pouvoir à Pascale DUPUIS
Cédric COUTURIER a donné pouvoir à Isabelle KLOTZ
Lukas SAWICKY a donné pouvoir à Emmanuel MALLET

Etaient absents :

2022-28 - Désignation du secrétaire de séance

Conformément à l'article L 2121-15 du code général des collectivités territoriales, Madame la Maire invite l'assemblée à désigner un ou une secrétaire de séance

Après avoir enregistré la candidature de Monsieur Alexandre HANNIER, le conseil municipal le désigne à l'unanimité des suffrages exprimés, secrétaire de séance (29 voix « Pour », 0 « Contre », 0 « Abstention »).

2022-29 - Adoption du procès-verbal de la séance du conseil municipal du 10 janvier 2022.

Après avoir donné connaissance du procès-verbal de la séance du 10 janvier 2022, Madame la Maire invite l'assemblée à l'adopter.

Madame La Maire informe l'assemblée que le calendrier très serré des réunions du conseil municipal en cette période budgétaire, ne permet pas de proposer à l'adoption du

conseil municipal, le procès-verbal de la séance du 28 mars 2022 : son adoption sera proposée pour une prochaine fois.

Monsieur Cyrille CAPELLE informe les conseillers municipaux, qu'à la suite de la demande de Madame Martine CORBUT, concernant les économies d'énergie générées par le remplacement des lampes classiques de l'éclairage public par des lampes à leds, il lui a transmis les renseignements communiqués par le SDE 76 en la matière.

Madame La Maire fait savoir que la décision du maire n°2022-03 relatif aux tarifs municipaux pour 2022 a été envoyée par mél à Monsieur Frédéric GODEBOUT, qui était absent lors de la commission des finances qui a examiné ce dossier le 27 janvier 2022.

Monsieur Frédéric GODEBOUT confirme son absence à cette réunion de la commission des finances, mais précise que son intervention était faite, non pas au nom de sa liste, mais pour les conseillers municipaux qui ne font pas partie de cette commission et qui n'ont pas eu connaissance de ces nouveaux tarifs. Il ne comprend pas le sens de cette remarque.

Après en avoir délibéré à l'unanimité des suffrages exprimés par les élus présents à cette séance, et sans observations, le conseil municipal adopte le procès-verbal de la séance du 10 janvier 2022.

2022-30 – BUDGET : débat sur les orientations budgétaires 2022 du budget principal de la commune et de ses budgets annexes « Eau » et « Assainissement ».

Monsieur Joël DECOUDRE, adjoint au Maire en charge de la Jeunesse, des Sports et des Finances invite l'assemblée à prendre connaissance du rapport sur les orientations budgétaires 2022 du budget principal de la commune et des budgets annexes « Eau » et « Assainissement », et à en délibérer.

Madame Dana RADU demande à quoi correspond les 95 000 € prévus pour l'aire de jeux de la piscine ?

Madame Christine LESUEUR lui indique que ce projet intègre des toilettes publiques, qui ne l'étaient pas en 2021.

Monsieur Bernard CAILLAUD fait remarquer que pour l'assainissement, les orientations budgétaires prévoient une somme de 30 448.56 € en investissement 2022 pour les travaux de l'avenue des Sources, alors qu'en 2021, cette prévision était égale à 0.00 €. Il ne faut pas mettre de crédits sur ce programme car les travaux sont achevés. Par ailleurs, il demande où en sont les négociations avec le Syndicat de Forges-Est et la baisse des tarifs ?

Madame La Maire lui répond que la réflexion se poursuit avec la communauté de communes des 4 Rivières, sur le transfert de cette compétence.

Monsieur Bernard CAILLAUD rappelle que les travaux sur le château d'eau sont urgents.

Madame La Maire le sait bien et ajoute que l'urgence concerne aussi les travaux d'interconnexion avec le Syndicat de Sigy-en-Bray.

Monsieur Bernard CAILLAUD fait remarquer que le rapport sur les orientations budgétaires est très précis en mentionnant des sommes allouées par des lignes, mais rien ne précise pour quoi c'est fait.

Madame La Maire lui répond qu'il s'agit d'études et d'estimations traduisant des tendances ou des orientations pour le budget primitif 2022. A la commission des finances qui sera chargée d'examiner le budget 2022, ce sera à nouveau exposé avec des explications.

Monsieur Bernard CAILLAUD considère que les informations de ce rapport sont fausses (ex : travaux d'investissement à l'avenue des sources pour le budget d'assainissement). Le rapport sur les orientations budgétaires n'est donc pas totalement sincère car il ne donne pas de précisions.

Madame La Maire ne partage pas son point de vue et précise que ce document n'est cependant pas faux.

Monsieur Frédéric GODEBOUT fait remarquer que les grandes lignes du budget 2022 sont déjà faites et demande à quoi correspondent les 368 000 € à rattacher aux dépenses de fonctionnement du budget ville ?

Madame La Maire lui indique que les factures de novembre et décembre 2021 n'ont pas été engagées en 2021 et seront payées sur l'exercice budgétaire 2022. De ce fait, la prévision budgétaire 2022 est faite sur « 14 » mois et non 12, afin de prévoir les crédits nécessaires au paiement de ces factures de 2021. Au niveau transparence et honnêteté, le budget est sincère.

Monsieur Frédéric GODEBOUT demande pourquoi les bons de commande n'ont pas été remis à la comptabilité ?

Madame La Maire lui répond que cette situation était déjà existante en 2020 et qu'il s'agit d'un problème d'organisation du travail à régler en interne.

Monsieur Frédéric GODEBOUT considère que cela fait quand même des sommes conséquentes, surtout pour 2 mois

Madame Dana RADU demande à quel achat les 100 000 € du programme « Matériels roulants » sont-ils destinés ?

Madame La Maire lui répond qu'il s'agit de remplacer l'actuel camion des ordures ménagères.

Madame Corinne MORDA demande pourquoi au programme 771, il n'y a pas de ligne pour la commune du Fossé ?

Madame La Maire lui explique que cela concerne la totalité de la commune nouvelle, Forges-Les-Eaux comme le Fossé.

Madame Martine CORBUT constate que le rapport sur les orientations budgétaires ne mentionne rien sur la taxe de séjour et demande quand ce sujet sera examiné ?

Madame La Maire rappelle que la commune a perçu 86 000 € en 2021 et que le budget primitif 2022 prévoit une somme de 90 000 €

Madame Martine CORBUT en conclut que les bases ne changent pas en 2022. Le montant de taxe de séjour prévu au budget primitif 2022 n'est rien par rapport à ce qui peut être fait, notamment auprès des hébergeurs de la commune qui génèrent la taxe de séjour qui est reversée à la commune.

Madame Isabelle KLOTZ l'informe qu'une grille déclarative destinée aux hébergeurs a été mise en œuvre, afin de faire ressortir précisément les montants à verser. Le montant peu élevé peut s'expliquer par la crise sanitaire de 2021.

Madame Martine CORBUT explique que les plateformes prélèvent la taxe de séjour reversée à la commune, sur les entrants : pour s'assurer qu'elles la reversent bien à la commune, il est nécessaire d'intervenir auprès de ces dernières. Par ailleurs, le montant de taxe de séjour est trop important pour les indépendants. Elle demande comment sera discuté ce dossier ?

Madame La Maire lui indique que ce dossier sera revu en juin, et qu'il sera soumis à l'examen de la commission des finances et du conseil municipal. Elle ajoute que Madame Isabelle KLOTZ participe à un séminaire sur la taxe de séjour.

Monsieur Frédéric GODEBOUT s'interroge sur les crédits ouverts au programme 773 pour 15 000 € et demande à quoi cela correspond ?

Madame La Maire lui explique que cette somme prévue initialement en 2021 pour les totems du parcours historique de Forges-Les-Eaux pour 14 000 euros a été reconduite en 2022 pour 15 000 €, compte tenu que la réalisation de ces travaux a été décalée sur 2022.

Madame Corinne MORDA demande à savoir pourquoi la contribution à verser au SIVOS de l'Epte est-elle prévue à la hausse pour 2022 (+14 000 €) ?

Madame La Maire lui répond que la dépense réalisée en 2021 s'est élevée à 84 342.76 € pour une prévision initiale de 71 830.00 €.

Monsieur Marc ODIN constate que le montant de la dotation budgétaire pour risques dans le cadre du contentieux avec la société Bigard, est non négligeable et demande comment a-t-il été prévu ?

Madame La Maire lui indique que cela correspond aux montants des titres de recettes émis par la commune à l'encontre de cette société qui a occupé l'abattoir. A ce jour, la Perception continue de mettre en demeure de payer la société Bigard, en attendant la décision de justice qui statue sur le bienfondé ou non de cette somme.

Monsieur Pascal ROGER demande ce qu'il en est des reversements de la clause de sauvegarde ?

Madame La Maire lui répond qu'il a été versé à la commune une somme de 1 198 000 € en 2020, puis 783 000 € en 2021 (au titre de 2020) et 753 000 € sont attendus sur 2022 au titre de 2021. L'Etat confirme l'indemnisation des baisses de recettes fiscales, mais pas de document officiel récapitulatif des pertes de recettes prises en compte et restants à indemniser. Contact a été pris avec les services du Ministère de l'Economie, de Monsieur

Bruno Le Maire pour savoir où on en est. Une réponse est attendue de la conseillère du ministre délégué Monsieur Olivier Dussopt dans les prochains jours.

Madame La Maire ajoute que la ligne de trésorerie ouverte en 2021 à hauteur de 1 200 000 €, sera reconduite en 2022 mais avec un montant moindre (500 000 €) : la nouvelle délégation de service public de gestion du casino, garantit des recettes plus conséquentes, qui permettent de faire baisser les besoins de la commune en ligne de trésorerie et de réaliser des remboursements plus importants.

Monsieur Pascal ROGER évoque le problème du coût de l'énergie et demande si la commune ne pourrait pas prendre en charge les frais de chauffage de certaines associations ? Par rapport aux subventions aux associations, comment cela pourrait-il être pris en charge ?

Madame La Maire lui précise que pour l'Espace de Forges et la Piscine, une renégociation des clauses du marché avec l'aide d'un assistant à maîtrise d'ouvrage est en cours (travail sur contrat existant et sur la remise en concurrence pour l'espace de Forges et la piscine : clause prévue pour limiter la hausse des dépenses).

Après avoir débattu des orientations budgétaires 2022 et en avoir délibéré à l'unanimité des suffrages exprimés (29 voix « Pour », 0 « Contre », 0 « Abstention »), le conseil municipal prend acte du débat sur les orientations budgétaires 2022 du budget principal de la commune et de ses budgets annexes « Eau » et « Assainissement », qui a eu lieu au vu du rapport sur les orientations budgétaires 2022 joint à la présente délibération

2022-31 – OFFICE DE TOURISME : proposition de désignation d'un représentant de la commune au sein de l'office de tourisme en remplacement de Madame Nathalie MATHON.

Madame la Maire rappelle à l'assemblée que par délibération du 3 juillet 2020, le conseil municipal avait désigné les élus suivants pour représenter la commune au sein de l'office de tourisme de Forges-Les-Eaux :

Membres titulaires	Membres suppléants
MARTIN Thiéry	RADU Dana
DURY Patrick	
DECOUDRE Joël	
TROUDE Janine	
KLOTZ Isabelle	

Par délibération en date du 17 février 2021, Monsieur Joël DECOUDRE a été remplacé par Madame MATHON Nathalie, qui a depuis démissionné de ses fonctions d'élu communal, le 26 novembre 2021.

Ce siège de membre titulaire étant vacant, il convient de le pourvoir en désignant un élu du conseil municipal pour représenter la commune auprès de l'office de tourisme de Forges-Les-Eaux.

Le conseil municipal est invité à désigner ce nouveau membre titulaire.

Après avoir enregistré la candidature de Madame Fabienne LATISTE et en avoir délibéré à l'unanimité des suffrages exprimés (28 voix « Pour », 0 « Contre », 1 « Abstention »), le conseil municipal désigne Madame Fabienne LATISTE pour représenter la commune au sein de l'office de tourisme en qualité de membre titulaire, remplaçant Madame Nathalie MATHON.

Membres titulaires	Membres suppléants
MARTIN Thiéry	RADU Dana
DURY Patrick	
LATISTE Fabienne	
TROUDE Janine	
KLOTZ Isabelle	

Informations et questions diverses

1 – Accueil des réfugiés ukrainiens

Madame La Maire informe le conseil que toutes les familles ukrainiennes accueillies seront réunies mercredi de cette semaine, et adresse ses remerciements à Madame Dana RADU pour son implication dans l'accueil de ces réfugiés.

2 - Concours de boucherie de Rouen

Madame La Maire signale la présence des sénatrices Madame Agnès CANAYER et Céline BRULIN, ainsi que le député Sébastien JUMEL, au concours de boucherie de Rouen, qui a rassemblé 120 animaux.

L'ordre du jour étant épuisé et en l'absence de questions et d'informations diverses, la séance est levée à 20 heures 30.

Le Secrétaire de séance
Alexandre HANNIER